



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
28 novembre 2022
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-douzième réunion directive
Genève, 18-21 octobre 2022

**Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur sa soixante-douzième réunion directive**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 18 au 21 octobre 2022

Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement	3
A. Le développement économique en Afrique : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises.....	3
B. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.....	4
C. Autres décisions du Conseil.....	4
II. Résumé du Président	5
A. Débat de haut niveau : Relancer l'économie mondiale et relever les défis les plus urgents.....	5
B. L'investissement au service du développement : Réformes de la fiscalité internationale et investissement durable	9
C. Le développement économique en Afrique : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises.....	11
D. Activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés	13
E. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien	15
F. Séance plénière de clôture	17
III. Questions de procédure et questions connexes.....	18
A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la réunion.....	18
B. Ordre du jour provisoire de la soixante-treizième réunion directive du Conseil du commerce et du développement	19
C. Rapport de la Présidente de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2021-2022 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif	19
D. Séance plénière de clôture	19
E. Questions diverses	19
F. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-douzième réunion directive	19
 Annexes	
I. Projet de conclusions concertées sur le point 6 de l'ordre du jour, présenté par le Groupe des 77 et de la Chine	20
II. Ordre du jour provisoire de la soixante-treizième réunion directive du Conseil du commerce et du développement	21
III. Participation	22

Introduction

La soixante-douzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 18 au 21 octobre 2022. Au cours de la réunion, le Conseil a tenu sept séances plénières (en ligne et en présentiel).

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

A. Le développement économique en Afrique : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises

Conclusions concertées 574 (EX-LXXII)

Le Conseil du commerce et du développement

1. *Se félicite* de la publication par le secrétariat de la CNUCED du *Rapport 2022 sur le développement économique en Afrique*, intitulé « Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises », ainsi que de ses recommandations destinées à rendre plus efficaces et énergiques les stratégies de diversification des pays d’Afrique, le but étant de renforcer leur résilience et de réduire leur vulnérabilité face aux chocs mondiaux ;

2. *Prend note* des grands messages du rapport, notamment de l’analyse selon laquelle les pays d’Afrique peuvent diversifier leur économie et stimuler leurs exportations de services à forte valeur ajoutée en se dotant de nouvelles technologies et infrastructures et en améliorant l’accès à des services financiers, des services aux entreprises et des services numériques innovants ;

3. *Est conscient* que, comme souligné dans le rapport, il existe des obstacles au commerce des services, comme les incertitudes quant aux cadres juridiques, aux réglementations et aux infrastructures financières, et relève que la Zone de libre-échange continentale africaine a un rôle important à jouer dans l’élimination de ces obstacles ;

4. *Réaffirme* la nécessité de promouvoir l’adoption, au niveau national comme au niveau régional, de politiques propres à aplanir les principaux obstacles et à faciliter le commerce des services, notamment par le renforcement des liens locaux et régionaux, pour tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine, maximiser l’efficacité des efforts de relèvement des pays d’Afrique et renforcer autant que possible la détermination de ces pays à parvenir à une croissance inclusive et durable ;

5. *Invite* les partenaires de développement à soutenir les pays d’Afrique, en collaboration avec le secteur privé, dans leurs efforts de diversification des exportations, et note que l’innovation et la technologie contribuent grandement à consolider le rôle de catalyseur des services aux entreprises et des services financiers ;

6. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de continuer de faire bénéficier les pays africains de ses travaux de recherche économique et d’analyse des politiques pour les épauler dans le renforcement de leurs capacités productives et la diversification de leurs exportations.

Séance plénière de clôture
Le 21 octobre 2022

B. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Décision 575 (EX-LXXII)

Le Conseil du commerce et du développement

1. *Réaffirme* que la coopération technique constitue l'un des trois grands domaines d'action de la CNUCED et insiste sur l'importance d'une coordination entre ces domaines afin que les activités d'assistance soient cohérentes et se renforcent mutuellement ;
2. *Insiste* sur l'intérêt de promouvoir le multilatéralisme pour atteindre, avec les autres organismes du système des Nations Unies, les objectifs définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
3. *Se félicite* des initiatives que mène la CNUCED pour apporter aux États membres une assistance technique à la fois souple, innovante et axée sur la demande afin de répondre au mieux à leurs problèmes de développement, notamment aux problèmes engendrés par les crises mondiales, ainsi qu'aux autres situations d'urgence, de conflit et d'après-conflit qui nuisent à leurs activités commerciales ;
4. *Prie* la CNUCED de continuer de s'employer à offrir aux États membres une assistance technique globale et cohérente, conformément à son mandat consistant à poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie de coopération technique et à présenter en temps voulu ses nouveaux instruments de coopération technique, ainsi qu'une stratégie de mobilisation des ressources ;
5. *Engage* la CNUCED à continuer de contribuer à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment en renforçant sa collaboration avec le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, en coopération avec les organismes partenaires du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives ;
6. *Accueille avec satisfaction* l'augmentation des contributions versées par les pays développés comme par les pays en développement, souligne qu'il est important que le financement soit suffisant et prévisible pour que la coopération technique soit efficace, encourage les contributions pluriannuelles aux activités de coopération technique de la CNUCED, y compris au fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, afin de pérenniser l'assistance technique de la CNUCED, et réaffirme la nécessité d'améliorer le respect des principes de transparence et de responsabilité des Nations Unies, ainsi que la gestion axée sur les résultats.

*Troisième séance plénière
Le 19 octobre 2022*

C. Autres décisions du Conseil

Le développement économique en Afrique : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises

1. À sa séance plénière de clôture, le 21 octobre 2022, le Conseil du commerce et du développement a approuvé les conclusions concertées sur le point 4 de l'ordre du jour, qui avaient été distribuées le 20 octobre 2022 sous la forme d'un document officiel (voir chap. I, sect. A ci-dessus).

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

2. À sa séance plénière d'ouverture, le 18 octobre 2022, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/EX(72)/2) et des déclarations faites par les délégations. Il a décidé que, conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, son rapport à

l'Assemblée générale sur sa soixante-douzième réunion directive renfermerait un compte rendu des débats tenus au titre de ce point de l'ordre du jour.

Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

3. À sa troisième séance plénière, le 19 octobre 2022, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-quatrième session (TD/B/WP/319), approuvé les conclusions concertées qui y figuraient et adopté le projet de décision qui y était reproduit à son attention (voir chap. I, sect. B ci-dessus).

Rapport de la Présidente de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2021-2022 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif

4. À sa troisième séance plénière, le 19 octobre 2022, le Conseil a pris note du rapport de la Présidente de l'Organe consultatif pour 2021-2022.

5. Les représentants de certains groupes régionaux ont fait observer que, malgré la pandémie, sept cours de brève durée, quatre cours régionaux et un cours en ligne sur le renforcement de la résilience et la réponse aux chocs avaient été donnés durant la période considérée dans le cadre du programme créé au titre du paragraphe 166.

6. Les représentants de certains groupes régionaux et de certaines délégations se sont félicités de l'aide apportée, au titre du programme, à l'organisation de cours régionaux. Ils ont précisé que des experts de différentes divisions de la CNUCED et commissions économiques régionales, ainsi que des experts nationaux, avaient soutenu le programme. Ils ont encouragé la CNUCED à continuer d'intensifier les travaux menés conformément à ses mandats et aux orientations de l'Organe consultatif. Les représentants de certains groupes régionaux et de nombreuses délégations ont remercié les pays où les cours régionaux avaient eu lieu, à savoir l'Argentine, l'Égypte, le Kenya, la Macédoine du Nord et le Pakistan.

7. Les représentants de nombreuses délégations ont déclaré que les activités de formation et les cours de brève durée avaient permis aux décideurs et aux représentants en poste à Genève de mieux comprendre les tendances économiques à l'œuvre et d'élaborer de meilleures politiques. Les représentants de certaines délégations se sont félicités de l'actualisation des programmes de cours, qui abordaient désormais les questions de la résilience, de la réponse aux chocs et des difficultés économiques de l'ère post-pandémie.

8. Le représentant d'un groupe régional a demandé que davantage de ressources humaines et financières soient affectées au programme. Il a ajouté que le dernier cours régional, qui avait eu lieu au Caire, avait été un succès et avait été favorablement accueilli. Le représentant d'une délégation a déclaré attendre avec intérêt le prochain cours destiné aux pays d'Afrique, qui serait organisé à Nairobi en 2024. Le représentant d'une autre délégation a dit se réjouir à la perspective de contribuer aux travaux de l'Organe consultatif et au prochain cours destiné aux décideurs d'Asie et du Pacifique, qui aurait lieu à Islamabad en novembre 2022.

II. Résumé du Président

A. Débat de haut niveau : Relancer l'économie mondiale et relever les défis les plus urgents

(Point 2 de l'ordre du jour)

9. La Secrétaire générale de la CNUCED a fait une déclaration liminaire dans laquelle elle a souligné la complexité de la situation actuelle.

10. La discussion s'est ouverte sur les déclarations de trois intervenantes : la première Vice-Première Ministre et Ministre des finances des Pays-Bas, la Première Ministre de la Barbade et la Vice-Secrétaire générale de l'ONU. Les intervenantes ont proposé des solutions

concrètes aux enjeux auxquels la communauté internationale faisait face. L'une d'elles a appelé instamment à la modération quant aux restrictions aux exportations de denrées alimentaires et a demandé que suffisamment de ressources financières soient consacrées à l'action climatique et au renforcement du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette. Une autre a souligné la nécessité de trouver des solutions durables à la crise de la dette et demandé que tous les moyens possibles soient mis en œuvre pour combattre la crise climatique. Elle a déclaré que les quatre transformations prévues par le Pacte de Bridgetown étaient plus importantes que jamais, et qu'un magistère moral stratégique était nécessaire au niveau mondial, la CNUCED devant pour sa part jouer un rôle moteur dans les domaines du commerce et du développement. La troisième intervenante a fait part des préoccupations que lui inspirait le déficit de financement et déclaré que les banques multilatérales de développement devaient être mieux adaptées à l'objectif visé et revoir leurs procédures d'évaluation des risques afférents aux prêts. Elle a ajouté que le secteur privé devait être associé plus étroitement à la mise en œuvre du Cadre commun.

11. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : Zimbabwe (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Philippines (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; République de Corée (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Haïti (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; État de Palestine (au nom du Groupe des États arabes) ; Malawi (au nom des pays les moins avancés) ; Fédération de Russie (au nom de l'Union économique eurasiatique) ; Viet Nam ; Portugal ; Espagne ; Cambodge ; Hongrie ; Liban ; France ; République bolivarienne du Venezuela ; Angola ; République islamique d'Iran ; Jamaïque ; État plurinational de Bolivie ; Philippines ; Chili ; Cuba ; Pérou ; États-Unis d'Amérique ; Zambie ; Pakistan ; Pologne ; Chine ; Trinité-et-Tobago ; Maroc ; Inde ; Égypte ; Indonésie ; Lettonie.

12. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont remercié la Secrétaire générale de la CNUCED et les intervenantes de leurs déclarations. Le représentant d'un groupe régional a relevé avec satisfaction que tous les intervenants étaient des femmes.

13. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations se sont félicités de la participation de la Secrétaire générale et de la CNUCED aux travaux du Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, ainsi que des travaux liés à l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et de l'accord sur l'exportation sans entrave des denrées alimentaires et des engrais, qui avaient contribué à stabiliser les marchés des céréales. Ils ont déclaré que ces avancées étaient la preuve que la diplomatie pouvait être efficace. Ils ont dit espérer que l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire serait prolongée. Le représentant d'un autre groupe régional a fait observer que la Fédération de Russie respectait les termes de l'Initiative. La Secrétaire générale de la CNUCED a souligné qu'elle ne ménagerait aucun effort pour soutenir cette cause.

14. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations se sont dits préoccupés par les crises interdépendantes et multidimensionnelles qui sévissaient (crises du coût de la vie, de la COVID-19, de la dette et de l'inflation, et crises alimentaire, énergétique et climatique). Le représentant d'un autre groupe régional a déclaré que ces crises accentuaient les problèmes de développement complexes des pays les moins avancés, qui ne disposaient pas des capacités productives et des technologies nécessaires pour faire face. Le représentant d'une délégation a affirmé que la situation des femmes et des filles était particulièrement précaire. Les représentants de certains groupes régionaux et d'une délégation ont exprimé leur inquiétude quant à l'imminence d'une récession.

15. Les représentants de certains groupes régionaux et de plusieurs délégations ont déclaré que les crises étaient aggravées par la guerre d'agression que menait la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Les représentants d'un groupe régional et d'une délégation ont appelé à la paix. Les représentants de certains groupes régionaux et de plusieurs délégations ont prié la Fédération de Russie de respecter l'intégrité territoriale des autres pays, le droit international et le principe d'un ordre fondé sur des règles. Le représentant d'un autre groupe régional a fait remarquer que les crises en cascade étaient mondiales par essence. Exerçant son droit de

réponse, le représentant d'une délégation a souligné la nécessité d'assumer la responsabilité des mesures prises.

16. Les représentants de certains groupes régionaux et de nombreuses délégations ont déclaré que les crises interdépendantes réduisaient à néant les progrès accomplis sur la voie du développement et empêchaient les pays, en particulier les pays en développement, d'atteindre les objectifs de développement durable.

17. Les représentants de certains groupes régionaux ont affirmé que la lutte contre les crises et autres difficultés auxquelles le monde faisait face était un défi redoutable. Les représentants d'un autre groupe régional et d'une délégation ont dit craindre que ces crises favorisent l'instabilité politique et les troubles sociaux.

18. Les représentants de certains groupes régionaux et de plusieurs délégations ont déclaré qu'une nouvelle panoplie de mesures et une forte volonté politique étaient nécessaires pour trouver des solutions aux crises.

19. Les représentants de nombreuses délégations ont affirmé qu'il fallait renouer avec un véritable multilatéralisme, fondé sur des règles. Les représentants d'un groupe régional et d'une délégation ont souligné la nécessité d'une gouvernance collaborative et de solutions collectives. Le représentant d'un autre groupe régional a fait observer que les pays les moins avancés avaient du mal à se faire entendre dans les forums multilatéraux. Les représentants de certaines délégations ont dit que le monde avait pâti de l'unilatéralisme et du protectionnisme.

20. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont appelé à la solidarité, à la coopération internationale, y compris en matière de développement, et à la coordination de l'action. Les représentants de plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'une approche systémique, notamment de la collaboration avec le système des Nations Unies. Le représentant d'une autre délégation a affirmé que le monde du Sud avait fait preuve de beaucoup de solidarité. Le représentant d'un groupe régional a dit que la CNUCED devait soutenir les solutions régionales, car l'intégration régionale pouvait être un instrument important.

21. *Le commerce.* Les représentants d'un groupe régional et d'une délégation ont déclaré que les perturbations des chaînes d'approvisionnement et leur fragilité étaient une préoccupation majeure, car sans commerce, aucune solution ne pouvait être efficace. Les représentants de certaines délégations ont affirmé qu'il était essentiel de mettre en place un système commercial au fonctionnement efficace et de promouvoir un commerce ouvert, durable et fondé sur des règles non discriminatoires. Les représentants de certaines délégations ont exprimé leur inquiétude quant aux sanctions unilatérales et aux restrictions commerciales.

22. *La crise financière, la crise de la dette et la crise de l'inflation.* Les représentants d'un groupe régional et d'une délégation ont déclaré qu'il fallait accroître quantitativement et qualitativement le financement offert aux pays en développement, et ont évoqué le rôle que pouvaient jouer à cet égard les banques multilatérales de développement. Le financement était également un problème dans les pays à revenu intermédiaire, qui avaient eux aussi du mal à emprunter à des taux raisonnables.

23. Certains groupes régionaux ont déclaré que des sources de financement tant publiques que privées étaient nécessaires, et que le financement public pouvait contribuer à attirer le financement privé. Le représentant d'une délégation a affirmé qu'il importait de collaborer avec le secteur privé pour orienter les fonds vers les pays en développement. Le représentant d'une autre délégation a souligné la nécessité de promouvoir l'investissement. Le représentant d'une autre délégation encore a fait remarquer que, pour obtenir le financement nécessaire, les pays en développement avaient besoin du soutien des partenaires de développement, notamment de partenariats public-privé.

24. Les représentants de certains groupes régionaux et de certaines délégations se sont dits préoccupés par le problème du surendettement et ont appelé à l'adoption de mesures de restructuration et d'allègement de la dette, ajoutant qu'il fallait trouver des solutions pérennes dans le cadre d'une coopération internationale plus étroite. Le représentant d'une délégation a souligné que les pays surendettés avaient une marge de manœuvre budgétaire limitée et

devaient faire des choix difficiles. Le représentant d'un groupe régional a déclaré qu'une action coordonnée était nécessaire pour lutter contre le surendettement, et le représentant d'une délégation a estimé que l'Initiative de suspension du service de la dette était importante, mais ne suffisait pas. Le représentant d'un autre groupe régional a fait remarquer que, malgré la vulnérabilité des pays les moins avancés à l'endettement, seule une petite partie des droits de tirage spéciaux supplémentaires allait à ces pays.

25. Les représentants de plusieurs délégations ont relevé que la hausse des taux d'inflation représentait un problème de taille pour beaucoup de pays. Le représentant d'une délégation a déclaré que, dans les pays en développement, le relèvement des taux d'intérêt n'était pas une solution contre l'inflation.

26. *La crise alimentaire.* Le représentant d'une délégation a affirmé que des mesures systémiques devaient être prises pour faire baisser les prix des denrées alimentaires et des produits de base. Le représentant d'un groupe régional a souligné qu'il fallait éviter de nouvelles restrictions des exportations de denrées alimentaires et autres échanges commerciaux, tandis que le représentant d'une délégation a déclaré qu'un raccourcissement des chaînes d'approvisionnement des denrées alimentaires devait être envisagé. Le représentant d'un autre groupe régional a dit qu'il importait de diversifier la production alimentaire.

27. Le représentant d'une délégation a déclaré que les mesures de lutte contre la crise alimentaire pouvaient être inspirées des efforts déployés pour faire des vaccins un bien public mondial. Le représentant d'une autre délégation a suggéré qu'une plateforme internationale de commerce de céréales soit créée afin de combattre l'insécurité alimentaire.

28. *La crise énergétique.* Les représentants de plusieurs groupes régionaux et d'une délégation ont demandé instamment que des mesures soient prises pour stabiliser les marchés de l'énergie et promouvoir la transition énergétique. Le représentant d'un autre groupe régional a appelé l'attention sur le manque d'investissement dans le secteur de l'énergie. Le représentant d'une délégation s'est dit préoccupé par la ruée mondiale vers le gaz naturel. Le représentant d'une autre délégation a déclaré que les pays exportateurs de combustibles fossiles devaient s'abstenir d'imposer des restrictions aux exportations, qui ne feraient qu'aggraver la crise alimentaire.

29. Le représentant d'un groupe régional a déclaré que la production énergétique devait être diversifiée. Le représentant d'une délégation a estimé que les pays devaient adopter une politique énergétique responsable, qui ne repose pas sur un seul fournisseur. Le représentant d'une autre délégation a affirmé que son pays collaborait avec d'autres et cherchait des moyens de stocker du gaz naturel en Europe et de concentrer les efforts sur les énergies renouvelables. Le représentant d'une autre délégation encore a fait savoir que son pays envisageait de devenir un pôle énergétique.

30. *La crise climatique et la vingt-septième session de la Conférence des Parties.* Les représentants de nombreuses délégations se sont accordés à dire que les changements climatiques représentaient une menace existentielle et devaient constituer une priorité absolue. Le représentant d'une délégation a déclaré que les pays en développement devaient être soutenus. Les représentants de certains groupes régionaux ont appelé à davantage d'ambition et à un approfondissement du dialogue à la vingt-septième session de la Conférence des Parties. Les représentants de certaines délégations ont déclaré que la Conférence était une occasion de prendre des engagements en faveur du financement de l'action climatique.

31. Les représentants de plusieurs délégations ont déclaré que les effets des changements climatiques reflétaient une injustice historique. Les représentants de certaines délégations ont affirmé que le financement de l'action climatique devait être renforcé selon le principe des responsabilités communes, mais différenciées, et qu'il fallait également développer le financement des pertes et préjudices. Le représentant d'une délégation a fait observer que le financement de l'action climatique reposait à 60 % sur des instruments de dette, et qu'il s'agissait là d'une préoccupation majeure. Le représentant d'une autre délégation a estimé que la vulnérabilité climatique devait être prise en compte dans les décisions relatives à l'accès au financement. La Secrétaire générale de la CNUCED a souligné le recours à des

mécanismes d'échange de créances contre des programmes de protection de l'environnement.

32. *La technologie.* Les représentants d'un groupe régional et d'une délégation ont déclaré que le progrès technologique et le transfert de technologies devaient être accélérés pour soutenir la transition vers des économies plus résilientes et durables. Le représentant d'une délégation a dit qu'il fallait résorber les fractures numériques. Le représentant d'une autre délégation a affirmé que le partage de technologies et de données d'expérience était important, et que son pays était disposé à y contribuer. Le représentant d'une autre délégation encore a souligné l'importance de l'économie numérique et de l'économie créative.

33. *La CNUCED et le Pacte de Bridgetown.* Les représentants d'un groupe régional et de nombreuses délégations ont souligné que les quatre transformations prévues par le Pacte de Bridgetown étaient plus importantes que jamais pour bâtir des sociétés plus résilientes, durables et inclusives. Le représentant du groupe régional et d'une délégation ont déclaré qu'il fallait aussi revitaliser la CNUCED.

34. Les représentants d'un groupe régional et de plusieurs délégations ont remercié la CNUCED de ses travaux de recherche et d'analyse, ainsi que de ses activités de renforcement des capacités. La représentante d'une délégation a déclaré que son pays était disposé à approfondir sa collaboration avec la CNUCED, notamment dans le cadre de l'Initiative pour le développement mondial, que son pays avait lancée.

35. Le représentant d'une autre délégation a fait observer que la CNUCED était idéalement placée pour prêter assistance aux pays en développement. Les représentants d'un groupe régional et de certaines délégations ont insisté sur le droit au développement et souligné que la CNUCED était un partenaire important sur la voie du développement.

36. *L'échange de données d'expérience entre pays.* Les représentants de nombreuses délégations et d'un groupe intergouvernemental ont partagé des enseignements tirés de mesures prises aux niveaux national et régional pour lutter contre les crises actuelles et bâtir des sociétés plus résilientes et durables. Les représentants de certaines délégations ont également évoqué les programmes de coopération pour le développement de leurs pays respectifs.

B. L'investissement au service du développement : Réformes de la fiscalité internationale et investissement durable

(Point 3 de l'ordre du jour)

37. Une réunion-débat s'est ouverte sur une déclaration de la Secrétaire générale de la CNUCED. L'orateur principal, le Directeur général de l'Organisation mondiale des zones franches, a fait une déclaration, qui a été suivie d'une présentation d'un représentant du secrétariat de la CNUCED. Les autres intervenants étaient : la Coprésidente du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale ; le chef de l'Unité chargée de l'impôt sur les sociétés et de la fiscalité internationale au Centre de politique et d'administration fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques ; un haut fonctionnaire chargé de la fiscalité internationale au Forum sur l'administration fiscale africaine ; une professeure de gestion émérite à la Mays Business School (Texas A&M University) ; un chercheur de l'Université de Tokyo, titulaire du titre « Ushioda Fellow ».

38. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : République-Unie de Tanzanie (au nom du Groupe des 77) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; République dominicaine (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; Équateur ; Chine ; Allemagne ; Espagne ; Fédération de Russie (au nom de l'Union économique eurasiatique) ; République de Corée ; État de Palestine (au nom du Groupe des États arabes) ; Cambodge ; Pays-Bas ; Indonésie ; Pakistan.

39. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale de la CNUCED a mis en évidence les multiples crises que traversait le monde et leurs répercussions néfastes sur le climat international de l'investissement. Les déficits d'investissement dans le Programme de

développement durable à l'horizon 2030 se creusaient, et davantage de fonds étaient nécessaires pour financer les objectifs de développement durable dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés. Les réformes prévues de la fiscalité internationale, à savoir l'introduction d'un taux d'imposition minimal à l'échelle mondiale (deuxième pilier), auraient une forte incidence sur le paysage de l'investissement et sur l'action menée par les pays pour promouvoir l'investissement étranger direct. La Secrétaire générale a prié instamment les pays de renforcer leurs capacités techniques et de se préparer à ces réformes, ajoutant que la CNUCED était disposée à les aider.

40. L'orateur principal a souligné que les zones économiques spéciales et les zones industrielles étaient importantes pour attirer des investissements étrangers directs. Il s'est dit préoccupé par le manque d'information des décideurs et des institutions quant aux implications des réformes prévues de la fiscalité internationale. Il a suggéré que les autorités des zones économiques spéciales et les organismes de promotion de l'investissement s'informent, évaluent l'incidence probable de ces réformes sur leurs activités de promotion de l'investissement et s'intéressent aux moyens non fiscaux d'encourager l'investissement étranger direct. La CNUCED pouvait jouer un rôle essentiel à l'appui des zones économiques spéciales dans ce domaine.

41. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a décrit les dernières tendances des flux mondiaux d'investissement étranger direct et présenté les principales conclusions du *World Investment Report 2022* (Rapport sur l'investissement dans le monde 2022), intitulé « International Tax Reforms and Sustainable Investment » (Les réformes de la fiscalité internationale et l'investissement durable). Il a affirmé que le deuxième pilier modifierait la façon dont les entreprises multinationales investissaient à l'échelle internationale et limiterait l'utilisation des mesures d'incitation à l'investissement étranger direct, en plus d'avoir de lourdes répercussions sur les politiques industrielles et sur les mesures destinées à attirer des investissements en faveur des objectifs de développement durable. Il a énuméré trois grandes priorités : informer sur les conséquences des réformes et renforcer l'assistance technique aux pays en développement ; trouver une solution multilatérale aux conflits potentiels entre les accords internationaux d'investissement et le deuxième pilier ; créer un mécanisme propre à garantir aux pays en développement leur juste part des recettes générées.

42. Évoquant les conséquences des réformes de la fiscalité, une intervenante a déclaré que les pays devaient remplacer leurs mesures d'incitation axées sur les bénéficiaires par d'autres mesures de promotion de l'investissement étranger direct. Elle a souligné qu'il fallait renforcer la coopération avec la CNUCED pour aider les pays en développement à traiter les questions relatives à la fiscalité et à l'investissement. Un autre intervenant a évoqué la nécessité d'accélérer les réformes fiscales en Afrique, où les pertes de recettes engendrées par les mesures d'incitation fiscale représentaient 4 à 8 % du produit intérieur brut dans certains pays. Il s'est félicité que la CNUCED ait proposé d'aider les décideurs chargés des politiques d'investissement à cerner les règles complexes du deuxième pilier.

43. Un autre intervenant a affirmé que les décideurs devaient voir dans le deuxième pilier un moyen non pas de supprimer totalement les mesures d'incitation, mais plutôt d'en limiter l'utilisation et de freiner la « course au moins-disant fiscal ». Les intervenants se sont accordés à dire que les pays en développement devraient revoir leurs systèmes de promotion de l'investissement étranger direct, et que le maintien de la collaboration entre autorités fiscales et investisseurs était important.

44. Certains intervenants ont appelé l'attention sur les apports du *World Investment Report 2022*. Ils ont mentionné les nouveaux indicateurs présentés dans le rapport, qui visaient à mesurer les taux d'imposition effectifs des investissements étrangers directs, ainsi que les explications claires que donnait la CNUCED sur les règles du deuxième pilier et sur les implications des réformes pour les mesures d'incitation fiscales et les autres politiques d'investissement.

45. Au cours de la discussion qui a suivi, les représentants de nombreuses délégations se sont félicités des explications données par les intervenants, des travaux que la CNUCED consacrait à l'investissement et de l'utilité du *World Investment Report 2022*, dans lequel étaient présentés des travaux d'analyse d'une grande qualité.

46. Les représentants d'un groupe régional et de certaines délégations ont relevé avec préoccupation que les crises mondiales et les tensions géopolitiques exerçaient une pression à la baisse sur les flux d'investissement internationaux, tandis que les représentants d'autres groupes régionaux et délégations ont jugé regrettable que seule une faible part de ces flux aille aux pays et régions à faible revenu. Les représentants d'un autre groupe régional et d'une autre délégation ont exprimé leur inquiétude quant à la capacité des pays en développement à attirer des investissements étrangers directs une fois le nouveau régime fiscal en place et ont évoqué les obstacles techniques à l'application de ce régime. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et de certaines délégations se sont dits favorables aux mesures proposées dans le *World Investment Report 2022* et ont prié la CNUCED de promouvoir leur mise en œuvre. Les représentants de certains groupes régionaux et de certaines délégations ont insisté sur la nécessité pour la CNUCED d'intensifier ses activités d'assistance technique afin d'aider les pays à adapter leurs politiques, stratégies et outils de promotion de l'investissement compte tenu de l'évolution des règles fiscales.

47. Les représentants de certains groupes régionaux et de certaines délégations ont souligné l'importance des activités d'analyse des politiques et de conseil menées par la CNUCED sur le thème de la finance durable. Les représentants de plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de renforcer le financement des objectifs de développement durable, d'accroître le volume des flux d'investissement à destination des pays en développement et de cibler les investissements verts. Le représentant d'une autre délégation a déclaré, à cet égard, que les pays touchés par des catastrophes récurrentes avaient besoin d'un appui en matière d'action publique.

48. Les représentants d'un groupe régional et d'une délégation ont relevé l'importance des activités que menait la CNUCED pour accompagner les pays dans la réforme des accords internationaux d'investissement, et ont souligné que les réformes fiscales à venir rendaient ces activités plus urgentes encore. Les représentants de plusieurs délégations ont fait observer que les travaux de la CNUCED sur la facilitation de l'investissement prenaient une importance croissante dans le contexte des débats en cours à l'Organisation mondiale du commerce sur le thème de la facilitation de l'investissement pour le développement. Le représentant d'un groupe régional a affirmé que davantage devait être fait pour libérer le potentiel d'investissement que recelaient les petites et moyennes entreprises.

49. Les représentants d'un groupe régional et de plusieurs délégations ont fait part de leur intention d'approfondir la collaboration avec la CNUCED sur les questions à l'examen.

50. Pour clore le débat, le représentant du secrétariat de la CNUCED s'est félicité des orientations données par les États membres. Il a affirmé que la CNUCED intensifierait ses activités de recherche et d'analyse, de formation de consensus et d'assistance technique dans les domaines de la finance durable et de l'investissement, ainsi que ses travaux consacrés à l'incidence des réformes prévues de la fiscalité internationale sur l'élaboration des politiques d'investissement, faisant fond sur le mandat énoncé dans le Pacte de Bridgetown. Il a ajouté que la CNUCED se réjouissait à la perspective de resserrer, à cette fin, sa collaboration avec des acteurs clés de la fiscalité internationale, dont le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Forum sur l'administration fiscale africaine.

C. Le développement économique en Afrique : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises

(Point 4 de l'ordre du jour)

51. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le Rapport 2022 sur le développement économique en Afrique, intitulé « Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises ». La Secrétaire générale de la CNUCED a rappelé les problèmes socioéconomiques des pays africains, liés en particulier au coût de la vie, à la dette, à la pandémie de COVID-19 et, surtout, au manque de diversification des exportations de biens

et services à forte valeur ajoutée. La promotion du développement des services financiers, techniques et commerciaux contribuait à la diversification de l'économie de ces pays.

52. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport, soulignant le manque de diversification des exportations des pays d'Afrique et la dépendance de ceux-ci à l'égard des produits de base. Pour aller de l'avant, ces pays devaient renforcer leurs capacités productives et maximiser la contribution de la Zone de libre-échange continentale africaine à la diversification de leurs exportations en harmonisant les objectifs et les pratiques dans les domaines de la croissance inclusive et de la transformation structurelle. Le représentant du secrétariat a souligné que les services à forte intensité de connaissances pouvaient contribuer à la transformation structurelle en stimulant la création d'emplois hautement qualifiés. Il a ajouté qu'il fallait améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises aux mécanismes de financement non traditionnels. En outre, il fallait resserrer les liens entre les différents secteurs et encourager les entreprises locales à recourir à des éléments et fournisseurs locaux.

53. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : République-Unie de Tanzanie (au nom du Groupe des 77) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Brésil (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; État de Palestine (au nom du Groupe des États arabes) ; Portugal ; Zimbabwe ; Chine ; Fédération de Russie ; Espagne ; Kenya ; Algérie ; Indonésie ; Égypte ; Cameroun. Un représentant de l'Organisation de la coopération islamique a également fait une déclaration.

54. Le représentant d'un groupe régional a dit que, dans leurs stratégies de diversification, les pays d'Afrique devaient considérer les moteurs de la diversification des exportations en se concentrant davantage sur les facteurs économiques, financiers et commerciaux. Il fallait notamment prêter davantage d'attention au rôle que pouvaient jouer les services en faveur de la diversification et de la création de valeur ajoutée. Prenant note de la conclusion du rapport et des recommandations formulées, le représentant a prôné l'adoption de réglementations favorables au secteur privé, y compris les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, et a appelé à tirer parti des effets positifs que l'essor des services et le progrès technologique avaient sur la diversification des exportations. Le représentant d'un autre groupe régional a déclaré souscrire à l'analyse faite dans le rapport. Il fallait promouvoir les services financiers et commerciaux, ainsi que les réformes institutionnelles, pour stimuler l'économie des pays d'Afrique. Le représentant a fait savoir que son groupe régional mettait en œuvre un programme d'aide à la diversification en Afrique, ainsi qu'un programme de soutien aux entrepreneuses, et a demandé aux partenaires de développement de conjuguer leurs efforts pour prêter assistance aux pays africains. Le représentant d'un autre groupe régional a accueilli avec satisfaction le rapport, faisant observer que le développement des services et la transformation structurelle étaient des défis à relever et que la CNUCED devait poursuivre les travaux menés à l'appui de l'Afrique. Le représentant d'un autre groupe régional encore a pris note des recommandations formulées dans le rapport au sujet des services à forte intensité de connaissances et de leur rôle dans la diversification des exportations africaines, et a appelé au transfert des technologies nécessaires à l'essor de ces services.

55. Le représentant d'une délégation a énuméré les diverses crises dont pâtissaient les pays vulnérables, notamment en Afrique, et souligné la nécessité d'une diversification des exportations dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il a rappelé le soutien de son pays à l'Afrique par l'intermédiaire de partenaires tels que la Banque africaine de développement et d'autres institutions régionales, et a appelé instamment à davantage d'investissements dans l'économie numérique.

56. Le représentant d'une délégation a déclaré que le rapport paraissait à un moment opportun au vu des répercussions que les changements climatiques avaient sur la production. La dépendance à l'égard des produits de base n'était plus acceptable. Les travaux d'analyse présentés dans le rapport et les recommandations formulées devaient inspirer les décideurs africains. Le représentant d'une autre délégation s'est félicité de la publication du rapport et a fait observer que son pays continuait d'apporter son aide à l'Afrique, notamment dans les domaines de l'économie verte, de la vaccination contre la COVID-19 et de l'Initiative pour le développement mondial. Il a appelé la communauté internationale à soutenir l'Afrique. Le représentant d'une autre délégation encore a déclaré que la diversification des exportations

était absolument nécessaire, y compris dans les pays les moins avancés. Il fallait aussi accélérer la transition numérique et améliorer les compétences des travailleurs. La Zone de libre-échange continentale africaine était un vecteur de diversification des exportations. Un sommet entre son pays et les pays africains se tiendrait prochainement et aurait pour but de soutenir les efforts de développement de l'Afrique. Le représentant d'une autre délégation a affirmé que l'Afrique était un partenaire stratégique pour son pays et qu'il était nécessaire d'encourager le développement durable du continent, notamment par l'intermédiaire de la Compañía Española de Financiación del Desarrollo, l'institution espagnole de financement du développement. Il convenait également de promouvoir l'investissement étranger direct en Afrique. Le représentant d'une autre délégation a déclaré que la diversification demeurerait un défi, que le développement des services aiderait à relever. Le Pacte de Bridgetown donnait clairement pour mandat à la CNUCED de promouvoir les politiques et stratégies de diversification. La Zone de libre-échange continentale africaine pouvait contribuer à éliminer divers obstacles et à stimuler le commerce et le développement.

57. Le représentant d'une délégation a encouragé la CNUCED à continuer d'appuyer le développement de l'Afrique. Le représentant d'une autre délégation a dit que le développement du continent nécessitait le soutien de la communauté internationale, des mesures d'annulation de la dette et un renforcement du système commercial multilatéral. Il fallait aussi redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du Pacte de Bridgetown. Le représentant d'une autre délégation encore a félicité la CNUCED de la parution du rapport et déclaré que, grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine, l'Afrique pouvait accélérer la diversification de ses exportations, et ainsi stimuler sa croissance économique et son développement. Il a ajouté que, dans son pays, un forum sur le commerce international avait fait de l'économie numérique une question centrale. Le représentant d'une autre délégation s'est félicité des activités d'assistance technique de la CNUCED, en particulier de ses guides de l'investissement et de l'aide apportée dans les domaines de la comptabilité et du développement durable, de la concurrence et du commerce électronique. La CNUCED écoutait les pays en développement, comme en témoignait l'inclusion du bambou dans une étude sur les produits de base. Le représentant a demandé que le budget de la CNUCED soit ajusté compte tenu des besoins de ces pays. Le représentant d'une autre délégation a estimé que les travaux d'analyse présentés dans le rapport étaient utiles, que les mesures coercitives unilatérales devaient être levées et que la diversification des exportations devait être encouragée.

58. Une organisation intergouvernementale a fait observer que l'Afrique avait besoin d'un appui plus soutenu face à la crise alimentaire et aux changements climatiques. En 2023, il serait nécessaire de soutenir les petites et moyennes entreprises, de stimuler la croissance économique du continent et de promouvoir son intégration dans l'économie mondiale.

59. En conclusion, le secrétariat de la CNUCED a déclaré apprécier les encouragements, les observations et les suggestions des délégations. Les propositions relatives à l'établissement de partenariats, au renforcement des capacités productives, à la restructuration de l'économie africaine, à la formation, à l'éducation et à la création de plateformes numériques étaient utiles.

D. Activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés

(Point 5 de l'ordre du jour)

60. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté les principales activités menées par la CNUCED dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés. Il a souligné que la pandémie de COVID-19 avait compliqué l'action conduite à l'échelle internationale pour atteindre les objectifs du Programme d'action d'Istanbul et du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés. Malgré tout, diverses activités utiles avaient été menées à l'appui des pays les moins avancés. Les activités en question avaient visé : à renforcer les pays les moins avancés ; à les préparer à la diversification de leur économie et à la transition vers une croissance inclusive et un développement durable ; à doter les États membres des connaissances et des outils nécessaires pour surmonter les chocs ; à aider les pays les moins

avancés à atteindre leurs objectifs de développement et d'intégration régionale. Les enseignements tirés de ces activités avaient permis à la CNUCED d'offrir aux pays les moins avancés un meilleur soutien et de meilleures orientations dans le cadre de leurs efforts de développement. Le représentant a fait observer que le retard pris dans l'application du Programme d'action d'Istanbul était le reflet d'une dégradation de la situation dans les pays les plus vulnérables et témoignait de la nécessité de renforcer leur résilience.

61. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : Malawi (au nom des pays les moins avancés) ; République-Unie de Tanzanie (au nom du Groupe des 77) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Canada (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Chine ; Cambodge ; Angola ; Portugal ; Finlande ; Gambie ; Fédération de Russie ; État de Palestine ; Zambie ; Yémen ; Kenya.

62. Le représentant d'un groupe régional a souligné le faible rythme du reclassement des pays les moins avancés. Seuls six pays avaient été retirés de la catégorie des pays les moins avancés depuis 1971. De plus, la situation actuelle, marquée par les crises sanitaire, alimentaire, financière, énergétique et climatique, n'était pas propice aux reclassements. Le représentant s'est félicité que la CNUCED tienne compte des particularités de chaque pays dans son approche du reclassement, car des vies étaient en jeu, et a appelé la communauté internationale à prêter assistance aux pays les moins avancés. Le représentant d'un autre groupe régional a salué l'assistance technique de la CNUCED, qui avait permis aux pays les moins avancés de progresser dans la mise en œuvre de solutions à leurs problèmes structurels. Il a souligné que le Programme d'action de Doha offrait une occasion unique de promouvoir le relèvement des pays les plus vulnérables, car ce programme d'action prévoyait des engagements renouvelés et renforcés de la part des pays les moins avancés comme de leurs partenaires de développement. Le représentant d'un autre groupe régional encore a rappelé l'importance de l'application du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, qui permettrait à ces pays d'accroître leurs capacités productives, de développer les chaînes de valeur et d'opérer des changements structurels. Son groupe régional avait soutenu l'adoption du Programme d'action de Doha et ne ménagerait aucun effort pour aider les pays les moins avancés.

63. Le représentant d'une délégation a exprimé son soutien à la stratégie de renforcement des capacités productives et a déclaré attendre avec intérêt les résultats de l'évaluation de ces capacités dans certains pays parmi les moins avancés, en particulier en Éthiopie. Le représentant d'une autre délégation a rappelé que les pays les moins avancés étaient aussi les plus vulnérables et auraient besoin de multiples activités d'assistance technique au niveau bilatéral et au niveau international. Il a appelé l'attention sur l'assistance bilatérale que son pays apportait aux pays les moins avancés dans plusieurs domaines et a appelé la communauté internationale à soutenir l'action menée par la CNUCED en faveur de ces pays. Le représentant d'une autre délégation encore s'est félicité des travaux conduits par la CNUCED dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul et du Programme d'action de Doha, donnant l'exemple de l'assistance technique qu'avait reçue son pays dans les domaines du développement industriel et de l'accès aux marchés. Son pays s'employait activement à promouvoir la transformation structurelle, la transition numérique et le renforcement des capacités productives. Le représentant a prié la CNUCED de continuer d'apporter une assistance technique à son pays.

64. Le représentant d'une délégation a souligné la qualité du programme Train for Trade et des activités de formation menées par la CNUCED sur le thème de l'entrepreneuriat, et a demandé que la CNUCED aide les acteurs intéressés à suivre d'autres cours et à développer leurs compétences. Le représentant d'une autre délégation a déclaré que son pays élaborait un plan d'action en faveur du renforcement des capacités productives en s'inspirant du Programme d'action de Doha. L'objectif était d'améliorer les capacités productives de l'économie et de promouvoir la transformation structurelle de celle-ci. Le représentant a appelé l'attention sur les difficultés que rencontrait son pays, en particulier sur le problème de l'insécurité alimentaire, et a demandé qu'une assistance lui soit apportée. Le représentant d'une autre délégation encore s'est félicité de l'action que menait la CNUCED pour aider les pays à établir un profil de vulnérabilité. Un tel profil permettait d'évaluer la situation d'un pays et donnait des indications sur les mesures à prendre. Le représentant d'une autre

délégation a appelé l'attention sur certains problèmes face auxquels les pays les moins avancés avaient besoin du soutien de la communauté internationale, comme l'insécurité sanitaire et alimentaire. Le représentant d'une autre délégation a mis en garde contre l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, et a sollicité l'assistance de la communauté internationale.

65. Le représentant d'une délégation a déclaré qu'il était important d'appliquer le Programme d'action de Doha pour pallier les lacunes de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Le représentant d'une autre délégation a souligné en particulier qu'il fallait soutenir les entrepreneuses des pays les moins avancés, dont les activités créaient des emplois et réduisaient la pauvreté. Le représentant d'une autre délégation encore a estimé qu'il fallait faire de l'investissement dans les pays les moins avancés une priorité pour atténuer la vulnérabilité de ces pays et a énuméré diverses mesures que son pays avait prises au niveau bilatéral à l'appui des pays les moins avancés.

E. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

(Point 7 de l'ordre du jour)

66. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale de la CNUCED a fait observer que ce point était inscrit à l'ordre du jour du Conseil du commerce et du développement depuis plus de trente ans et revêtait une importance particulière aux yeux des États membres. L'économie palestinienne s'était détériorée ces dernières années et ne s'était pas encore totalement remise du choc de la pandémie de COVID-19 lorsque la crise du coût de la vie était survenue. La Secrétaire générale a évoqué la grave crise budgétaire que traversait le Gouvernement palestinien et a déclaré que, au vu de la fragilité de la situation politique, l'inversion de la tendance à la baisse de l'aide était le seul moyen d'éviter que les conditions socioéconomiques s'aggravent davantage. Elle a prié instamment les États membres d'apporter leur soutien à la CNUCED, notamment en revoyant à la hausse leurs contributions ordinaires et extrabudgétaires, pour lui permettre de s'acquitter des mandats énoncés au paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown et dans plusieurs résolutions de l'Assemblée générale.

67. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a synthétisé les conclusions et les recommandations formulées dans le rapport (TD/B/EX(72)/2). L'État de Palestine avait connu une reprise partielle et inégale au lendemain de la pandémie, dont le choc avait été aggravé par une crise économique d'ampleur mondiale, une crise budgétaire sans précédent et une baisse de l'aide des donateurs au moment où cette aide était la plus nécessaire. La situation était caractérisée par une pauvreté persistante, un chômage massif, une dépendance de la main-d'œuvre palestinienne à l'égard d'un emploi précaire en Israël et dans les colonies, une baisse de la compétitivité de l'économie palestinienne, une désagriculturation, une désindustrialisation, un recul du développement et une souffrance de plus en plus grande de la population à Gaza. Le représentant a également fait la synthèse des activités d'assistance technique que la CNUCED avait menées au service du peuple palestinien.

68. Le Premier Ministre de l'État de Palestine a accueilli avec satisfaction le rapport, qu'il a jugé précieux, et a remercié la CNUCED de son soutien continu au peuple palestinien. Il a déclaré que l'occupation avait toujours eu un but lucratif. Israël tirait profit de l'occupation de terres palestiniennes et de l'expropriation de ses ressources. Les coûts de l'occupation pour le peuple palestinien ne cessaient de s'alourdir. Le nombre de colons installés sur des terres palestiniennes était passé de zéro en 1967 à 750 000 en 2022. La Puissance occupante avait recours à des pratiques discriminatoires et réservait certaines infrastructures à l'usage exclusif des colons. Les mesures et restrictions imposées fragmentaient le Territoire palestinien occupé, privaient les Palestiniens de l'accès à leurs ressources naturelles, aboutissaient à la confiscation de terres et faisaient des agriculteurs palestiniens une main-d'œuvre au service de l'économie de la Puissance occupante. L'occupation était à l'origine des problèmes budgétaires et économiques de la Palestine, qui serait autosuffisante et n'aurait pas besoin d'une aide internationale s'il était mis fin à l'occupation, aux restrictions et aux mesures discriminatoires, et si les Palestiniens pouvaient contrôler pleinement leurs terres et leurs ressources.

69. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : République-Unie de Tanzanie (au nom du Groupe des 77) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Philippines (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; État de Palestine (au nom du Groupe des États arabes) ; Chine ; Zimbabwe ; Maroc ; Jordanie ; Qatar ; République islamique d'Iran ; Cuba ; Fédération de Russie ; France ; État plurinational de Bolivie ; République bolivarienne du Venezuela ; Algérie ; Indonésie ; Tunisie ; Liban ; Égypte ; Pakistan ; Nigéria ; Yémen ; Arabie saoudite ; Iraq. Un représentant de l'Organisation de la coopération islamique a également fait une déclaration.

70. Les représentants de nombreuses délégations ont fait part des inquiétudes que leur inspiraient la détérioration des conditions socioéconomiques, l'élargissement des colonies, les restrictions aux déplacements des Palestiniens, les obstacles au commerce, le déclin de l'agriculture, les difficultés d'accès à l'électricité et à l'eau, les disparités régionales, l'aggravation de la pauvreté et le chômage massif.

71. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont souligné le rapide déclin de l'aide étrangère et se sont dits particulièrement préoccupés par la grave crise budgétaire en cours et par les déductions opérées de manière unilatérale sur les recettes palestiniennes. Ils ont affirmé que le Gouvernement palestinien devait assumer de lourdes responsabilités sans disposer des ressources nécessaires. Ils ont prié instamment la communauté internationale d'inverser la tendance à la baisse de l'aide et d'accroître le soutien au Gouvernement palestinien et au peuple palestinien.

72. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont souscrit à la conclusion du rapport selon laquelle l'occupation demeurerait le principal obstacle au développement du Territoire palestinien occupé et ont déclaré soutenir le droit des Palestiniens au développement. Ils ont fait écho aux conclusions du rapport et les représentants de nombreuses délégations ont approuvé les recommandations formulées, budgétaires et autres.

73. Les représentants d'un groupe régional et de nombreuses délégations ont énuméré les mesures que leurs pays respectifs avaient prises à l'appui du peuple palestinien. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont exprimé leur attachement au droit du peuple palestinien à son propre État et au développement. Ils ont demandé à la Puissance occupante de respecter ses obligations juridiques, de lever les restrictions mises en place à Gaza et en Cisjordanie, de mettre un terme aux mesures unilatérales et de cesser ses activités de colonisation.

74. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont appelé à la relance d'un processus de paix axé sur la recherche d'une solution juste à deux États, qui serait fondée sur le droit international et aboutirait à la création d'un État palestinien souverain et indépendant, dont la capitale serait Jérusalem-Est.

75. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont salué le programme sur l'assistance au peuple palestinien, dans le cadre duquel la CNUCED continuait, malgré un manque de ressources et d'autres difficultés, de mener des travaux de recherche, d'établir des documents d'orientation, d'exécuter des projets de coopération technique, de fournir des services consultatifs, d'organiser des activités de formation et de monter des projets de renforcement des capacités au bénéfice des acteurs des secteurs public et privé de l'État de Palestine.

76. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont prié instamment le secrétariat et les États membres de la CNUCED de renforcer le Groupe de l'assistance au peuple palestinien, en application du paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown, en faisant en sorte que davantage de ressources ordinaires et extrabudgétaires lui soient allouées pour lui permettre de s'acquitter de son mandat élargi. Les représentants de certains groupes régionaux et de certaines délégations se sont félicités qu'il ait été proposé de revoir à la hausse, dans le budget de 2023, les ressources humaines et autres ressources allouées au Groupe.

77. Les représentants d'un groupe régional et de nombreuses délégations ont déclaré que le paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown devrait être intégré aux conclusions concertées de la réunion en cours sans négociations, car le texte avait déjà été approuvé par consensus.

F. Séance plénière de clôture

78. Les représentants de certains groupes régionaux et de plusieurs délégations ont déclaré que la réunion avait été l'occasion de débattre de manière constructive de problèmes critiques, qui faisaient obstacle à l'essor des pays en développement. Ils ont ajouté que la pleine application du Pacte de Bridgetown serait essentielle pour soutenir les États membres dans leurs efforts de développement.

79. Les mêmes représentants se sont félicités de l'adoption des conclusions issues des délibérations de la réunion. Toutefois, ils se sont dits déçus que les représentants de certains groupes régionaux se soient opposés à l'adoption de conclusions sur des questions abordées dans certains rapports examinés à la réunion, comme le rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. La même situation s'était produite à de précédentes sessions du Conseil et, tout récemment, à sa soixante et onzième réunion directive.

80. Les mêmes représentants ont assuré le Conseil qu'ils étudiaient de manière objective les questions et propositions à l'examen, respectaient le règlement intérieur et veillaient à ne pas politiser les travaux. De plus, leurs pays respectifs continueraient de s'efforcer de revitaliser le mécanisme intergouvernemental en collaboration avec les autres groupes régionaux, la Secrétaire générale et le secrétariat de la CNUCED. Ils demeuraient disposés à débattre de façon constructive et à améliorer le règlement intérieur pour permettre la pleine exécution du mandat de l'institution.

81. Les représentants d'un groupe régional et de certaines délégations ont appelé la communauté internationale à s'acquitter de ses obligations en matière de développement et d'intensifier l'action menée pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La solidarité et la coopération étaient importantes et mutuellement avantageuses. Les activités d'assistance technique de la CNUCED étaient particulièrement importantes, de sorte que leur financement devait être stable et juste. Les représentants ont salué les efforts que déployait le Groupe de l'assistance au peuple palestinien malgré la modicité de ses ressources budgétaires et humaines. Il importait de mettre en œuvre le Pacte de Bridgetown, qui appelait à revoir l'allocation budgétaire des activités menées en faveur de la Palestine et avait été adopté par consensus. Toutefois, aux réunions et sessions du Conseil, ce consensus n'était pas perceptible et posait problème depuis vingt ans, avec pour conséquence une marginalisation de la Palestine. Les activités d'assistance technique de la CNUCED avaient été utiles dans divers domaines, permettant aux pays de définir des stratégies de développement adaptées. Les représentants ont appelé à la formation d'un consensus sur les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil. Chaque point devait être abordé et les demandes des États membres devaient se traduire par des mesures concrètes de la CNUCED sur le terrain. Grâce à des efforts de coordination, les résultats obtenus à Genève étaient complémentaires du travail des délégations en poste à New York. Les représentants ont demandé que le projet de conclusions concertées sur l'assistance au peuple palestinien et un compte rendu des délibérations de la séance plénière de clôture figurent dans le rapport du Conseil¹, et que la position des délégations soit portée à la connaissance du bureau de la CNUCED à New York.

82. Le représentant d'une délégation a demandé que les déclarations faites à la séance plénière de clôture figurent dans le rapport du Conseil. Il a déploré que certaines délégations aient considéré que le rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien était politisé alors que l'accent était mis sur le développement économique durable de l'État de Palestine.

¹ Le projet de conclusions concertées sur le point 6 (« Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien ») avait été présenté à une réunion du Bureau du Conseil (voir annexe I).

83. Les représentants de certaines délégations ont déclaré que la question de l'assistance au peuple palestinien devait être étudiée sous un angle technique et que le problème soulevé à cet égard devait être réglé à la réunion suivante du Conseil. Le projet de conclusions concertées sur ce point de l'ordre du jour n'était pas politisé.

84. Le représentant d'un groupe régional s'est félicité tout particulièrement du débat de haut niveau, a remercié les intervenants et a salué l'engagement personnel de la Secrétaire générale de la CNUCED à faire de ce débat un succès. Il a appelé les membres à œuvrer sérieusement en faveur de l'application du Pacte de Bridgetown, dans lequel la nécessité de revitaliser le mécanisme intergouvernemental avait notamment été soulignée. La situation mondiale exigeait que la CNUCED puisse agir de façon décisive et efficace dans le cadre de ses activités de formation de consensus.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la réunion

(Point 1 de l'ordre du jour)

85. À sa séance plénière d'ouverture, le 18 octobre 2022, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire de sa soixante-douzième réunion directive tel que reproduit dans le document TD/B/EX(72)/1, mais l'a modifié compte tenu du report de l'examen du point 3 initial à la réunion directive suivante². L'ordre du jour de la réunion directive se lisait donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la réunion.
2. Débat de haut niveau : Relancer l'économie mondiale et relever les défis les plus urgents.
3. L'investissement au service du développement : Réformes de la fiscalité internationale et investissement durable.
4. Le développement économique en Afrique : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises.
5. Activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés.
6. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
7. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
8. Ordre du jour provisoire de la soixante-treizième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
9. Rapport de la Présidente de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2021-2022 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif.
10. Questions diverses.
11. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-douzième réunion directive.

² Les points de l'ordre du jour ont été renumérotés en conséquence.

B. Ordre du jour provisoire de la soixante-treizième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

86. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-treizième réunion directive tel que reproduit dans un document officiel daté du 19 octobre 2022 (voir annexe II).

C. Rapport de la Présidente de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2021-2022 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif

87. À sa troisième séance plénière, le 19 octobre 2022, le Conseil a élu pour une période d'un an (2022/23) les membres de l'Organe consultatif suivants : Federico Villegas Beltrán (Argentine), Ahmed Ihab Abdelahad Gamaleldin (Égypte), Muhammadou M. O. Kah (Gambie), Eduardo Sperisen-Yurt (Guatemala), Cleopa Mailu (Kenya), Teuta Agai-Demjaha (Macédoine du Nord), Zaman Mehdi (Pakistan) et Pedro Bravo Carranza (Pérou).

88. Le Conseil a également décidé que, conformément à l'usage, l'Organe consultatif serait présidé par le Président du Conseil pendant la période susmentionnée.

D. Séance plénière de clôture

89. À l'ouverture de la séance plénière de clôture, le 21 octobre 2022, le Président du Conseil a informé les membres que le secrétariat de la CNUCED avait reçu de la Gambie une note verbale dans laquelle le pays exprimait le souhait de devenir membre du Conseil. La demande avait été faite conformément à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, selon laquelle tous les membres de la Conférence pouvaient être membres du Conseil et les membres de la Conférence qui souhaitaient devenir membres du Conseil informaient le Secrétaire général de la Conférence, par écrit, de leur intention de le faire.

90. Le Conseil a accueilli la Gambie parmi ses membres³.

E. Questions diverses

(Point 10 de l'ordre du jour)

91. Aucune autre question n'a été soumise à l'examen du Conseil.

F. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-douzième réunion directive

(Point 11 de l'ordre du jour)

92. À sa séance plénière de clôture, le 21 octobre 2022, le Conseil du commerce et du développement a adopté son rapport, qui contiendrait le résumé du Président sur toutes les questions de fond, les conclusions concertées sur le point 4, l'ordre du jour provisoire de sa soixante-treizième réunion directive, ses autres décisions, notamment sur les questions de procédure et les questions connexes, ainsi qu'un compte rendu des délibérations de la séance plénière de clôture. Il a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport à l'Assemblée générale, en tenant compte des travaux de la séance plénière de clôture.

³ La liste actualisée des membres sera publiée sous la cote TD/B/INF.255.

Annexe I

Projet de conclusions concertées sur le point 6 de l'ordre du jour, présenté par le Groupe des 77 et de la Chine*

Le Conseil du commerce et du développement,

Ayant examiné le rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/EX(72)/2) et le paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown,

1. *Remercie* la CNUCED de son assistance et de son soutien au peuple palestinien, ainsi que des conclusions et recommandations formulées dans le rapport ;

2. *Prie* la CNUCED d'appliquer intégralement le paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown, adopté par consensus, en renforçant son programme d'assistance au peuple palestinien, c'est-à-dire en le dotant de ressources humaines suffisantes et en lui allouant suffisamment de ressources au titre du budget ordinaire, et d'informer les États membres des progrès accomplis à cet égard à sa prochaine session et à la prochaine session du Groupe de travail.

* La version originale du texte n'a pas été revue par les services d'édition.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la soixante-treizième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la réunion.
2. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation.
3. *Rapport 2022 sur les pays les moins avancés : La transition vers une économie sobre en carbone et ses conséquences redoutables pour la transformation structurelle.*
4. Questions relatives aux organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement :
 - a) Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme ;
 - b) Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa treizième session ;
 - c) Rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa treizième session ;
 - d) Thèmes des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique.
5. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
6. Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session du Conseil du commerce et du développement.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.

Annexe III

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la réunion :

Afghanistan	Jamaïque
Albanie	Japon
Algérie	Jordanie
Allemagne	Kenya
Angola	Koweït
Arabie saoudite	Lettonie
Argentine	Liban
Bahreïn	Lituanie
Bangladesh	Luxembourg
Barbade	Macédoine du Nord
Bélarus	Madagascar
Belgique	Malawi
Bolivie (État plurinational de)	Malte
Brésil	Maroc
Bulgarie	Maurice
Burkina Faso	Mexique
Cabo Verde	Mongolie
Cambodge	Monténégro
Cameroun	Mozambique
Chili	Népal
Chine	Nicaragua
Chypre	Nigéria
Congo	Oman
Croatie	Ouganda
Danemark	Pakistan
Égypte	Panama
Équateur	Pays-Bas
Espagne	Pérou
Estonie	Philippines
État de Palestine	Pologne
États-Unis d'Amérique	Portugal
Éthiopie	Qatar
Fédération de Russie	République de Corée
Finlande	République de Moldova
France	République dominicaine
Gabon	République-Unie de Tanzanie
Gambie	Roumanie
Géorgie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Guyana	Samoa
Haïti	Serbie
Hongrie	Slovaquie
Inde	Slovénie
Indonésie	Soudan
Iran (République islamique d')	Sri Lanka
Iraq	Suisse
Irlande	Suriname
Italie	Thaïlande

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/EX(72)/INF.1.

Trinité-et-Tobago	Viet Nam
Tunisie	Yémen
Türkiye	Zambie
Ukraine	Zimbabwe
Venezuela (République bolivarienne du)	

2. Les membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

Bahamas
Saint-Siège

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Commonwealth
Groupe international d'étude du caoutchouc
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation de la coopération islamique
Organisation internationale de la francophonie
Union africaine
Union européenne

4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la réunion :

Centre du commerce international

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion :

Groupe de la Banque mondiale
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation mondiale du commerce

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Catégorie générale

Réseau européen sur la dette et le développement
Society for International Development
Village Suisse ONG.
